

N° CC2001.3/23

**OBJET** : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Désignation des représentants du Conseil Communautaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres

VU les articles L 5216-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux communautés d'agglomération,

VU le Code des Marchés Publics en son article 279,

VU l'arrêté de M. le Préfet du Val de Marne n° 2000/4914 en date du 22 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres, conformément à l'article 279 du Code des Marchés Publics,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, le Président de la Communauté d'Agglomération étant président de droit de ladite commission,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : **DESIGNE** en qualité de membres titulaires et membres suppléants au sein de la commission d'appel d'offres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
- Serge LAGAUCHE	- Jean-Pierre PAUTRAT
- Alain DUKAN	- Marie-Claire LEPINOIS
- Jean BOITEUX	- Jean-François BUNOUF
- Serge GRANATIERI	- Jean-Jacques PORCHERON
- Jean-Pierre MORANCHEL	- Joseph LOREAU

FAIT A CRETEIL, LE VINGT QUATRE FÉVRIER DEUX MIL UN.

Le Président,

SIGNE

Laurent CATHALA